

HAUT BUGEY

AGGLOMERATION

Entreprendre ensemble

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU JEUDI 20 NOVEMBRE 2025

Le jeudi 20 novembre 2025 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le jeudi 13 novembre 2025, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
50	7	8	14

Présents : M. MOURLEVAT, M. PERRAUD, M. EMIN, M. CRACCHIOLO, Mme ESCODA, M. HARMEL, Mme COMUZZI, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMET, M. MATZ, M. MAIRE, M. AUBOEUF, M. BALLAND (suppléant de M. BENOIT), Mme BERGER, Mme BERTRAND, M. BRITEL, M. BROCHARD, Mme CHANTRAN-DUC (suppléante de M. BUQUET), M. de LEMPS, M. DEGUERRY, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, M. DRUET, M. DUPONT Jean-François, M. DUPONT Noël, Mme FLORE, M. FOUILLAND, M. GERVASONI, M. GIROD, Mme GUIGNOT, M. JUILLARD, Mme LAKHDAR-CHAOUCH, M. LALLEMENT, M. LENSEL, Mme LIEVIN, M. MARTINAND, M. MARTINEZ, M. MATHIEU, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, Mme PITTI, M. RAVOT, M. TORRION, M. VAILLOUD, Mme VOLAN, M. ZAMBON (suppléant de M. DUCRET).

Excusés : Mme ANTUNES, M. ARMETTA, M. GUILLET, M. ISSARTEL, M. MILLET, Mme REGLAIN, Mme SERRE.

Absents : M. AKHLAFA, Mme DOMINGUEZ, M. DONZEL, M. DUPARCHY, Mme MANDUCHER, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, M. TOURNIER-BILLON.

Pouvoirs : M. THOMASSET (pouvoir à M. CRACCHIOLO), M. VAREYON (pouvoir à M. MAIRE), Mme RAVET (pouvoir à Mme ESCODA), Mme BEY (pouvoir à M. MATZ), M. BOURGEAIS (pouvoir à M. EMIN), Mme COLLET (pouvoir à M. PERNOD), Mme DUBARE (pouvoir à M. BRITEL), M. DUFOUR (pouvoir à M. DEGUERRY), Mme EMIN (pouvoir à Mme VOLAN), M. GUENRO (pouvoir à M. AUBOEUF), M. GUINET (pouvoir à M. MONACI), M. KAYGISIZ (pouvoir à M. PERRAUD), Mme LEVILLAIN (pouvoir à Mme FLORE), M. MOINE (pouvoir à Mme COMUZZI).

Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, M. Alexandre LALLEMENT, Secrétaire de séance.

Délégation du service public portant sur la gestion du camping du Vieux Moulin à Champdor Corcelles : infructuosité de la procédure 2025-11

Rapporteur : M. EMIN

Par délibération du 5 juin dernier et après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et du Comité des Services Techniques, le Conseil d'Agglomération a approuvé le principe d'une délégation de service de type concession pour assurer la gestion du camping du Vieux Moulin à Champdor Corcelles.

Pour rappel, ce camping deux étoiles d'une soixantaine d'emplacements est de compétence intercommunale depuis 2011 mais confié par convention de gestion à la commune de Champdor-Corcelles.

Cette dernière assure l'entretien, l'accueil et la commercialisation.

Après quasiment 3 mois de consultation, publication au niveau national, européen et dans la presse spécialisée, à la date de réception des candidatures et des offres, seules deux candidatures et deux offres ont été réceptionnées dans les délais de rigueur pour cette procédure n°2025-11 :

- La proposition du groupement d'entrepreneurs individuels PINON/ PEREIRA DA VALE, formés aux métiers du tourisme, de la gestion, du sport, de la montagne et présentant une expérience similaire (camping d'une 10aine de place à Vézelay),
- La proposition de CAMPING CAR PARK, 1er réseau européen d'aires pour camping-cars et camping, accessibles 24h/24, 365 j/an

Toutefois, après présentation de l'analyse des candidatures, puis des offres par l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage de l'Agglomération, les élus de la Commission de Délégation de Service Public réunis le 9 octobre dernier ont émis les avis suivants :

- Offre du groupement d'entrepreneurs individuels considérée inappropriée : pas d'évolution en 3 étoiles, grande majorité des investissements à charge de HBA, interrogations sur le prévisionnel de chiffre d'affaires établi,
- Offre de CAMPING CAR PARK considérée inappropriée puisqu'établie sur une durée de 10 ans et non 14 ans, comme indiqué dans le dossier de consultation, ensemble des investissements à la charge de HBA, ce qui ne correspond pas au modèle DSP.

Vu les dispositions des articles L.1120 et suivants et L.3124-2 à L.3124-4 du Code de la commande publique et L. 1411-1 et suivants du CGCT ;

Vu le rapport d'analyse des candidatures et des offres ;

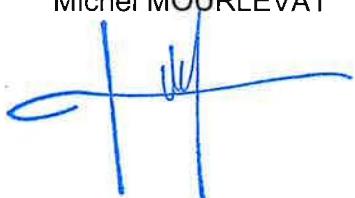
Vu les procès-verbaux des CDSP réunies le 1er et le 9 octobre 2025 ;

Le Conseil d'agglomération,
Par 64 voix pour,

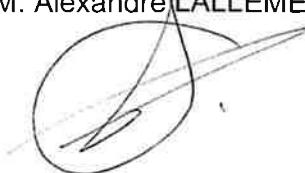
- **DECLARE** la procédure 2025-11 infructueuse en raison de l'absence d'offre appropriée et recevable,
- **AUTORISE** le Président à accomplir tous les actes rendus nécessaires par cette déclaration sans suite pour infructuosité.

Fait à Oyonnax, le 20 novembre 2025

Le Président,
Michel MOURLEVAT



Le secrétaire de séance,
M. Alexandre LALLEMENT



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délégation du service public portant sur la gestion du camping du Vieux Moulin à Champdor-Corcelles : infructuosité de la procédure 2025-11.

.....
Date de décision: 20/11/2025

Date de réception de l'accusé 25/11/2025

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 201125_2025134

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20251120-201125_2025134-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .2

Commande Publique

Délégation de service public

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 4_DSP_CAMPING_CHAMPDOR.pdf (99_DE-001-200042935-20251125-201125_2025134-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : POINT_N°4.pdf (21_RP-001-200042935-20251125-201125_2025134-DE-1-1_2.pdf)

DSP CAMPING VIEUX MOULIN CHAMPDOR-CORCELLES